

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . . 13.50
Six mois. . . 26.50
Un an. . . 50.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . 15 fr.
La France et l'Étranger, les frais de port en sus.

Le prix des Abonnements est payé à l'avance. — Tout abonnement est sous réserve de la réception d'un avis contraire.

BOURSE DE PARIS

Table with 2 columns: Instrument (e.g., 3 0/0, 4 1/2, Emprunts) and Price (e.g., 67 65, 98 10, 104 90).

Service particulier du Journal de Roubaix

Table listing various actions and banks with prices (e.g., Actions Banque de France 3855 00, Société générale 532 00).

DEPECHE COMMERCIALES

New-York, 15 février. Change sur Londres, 4.86 0/0; change sur Paris, 513 3/4. Valeur de l'or, 113 1/8. Café good fair, (la livre) 16 1/2. Café good cargoes, (la livre) 17 1/4. Marché calme.

Liverpool, 15 février. Cotons: Ventés 8,000 b. Marché calme inchangé.

New-York, 15 février. Cotons: 13. Recettes de 3 jours 43,000 b.

Liverpool, 14 février. Cotons: Ventés 10,000 b. Arrivages restent forts.

Havre, 14 février. Cotons: Ventés 600 b., prix faciles. Recettes Américaines: 16,000 b.

ROUBAIX 15 FEVRIER 1876. ELECTIONS LEGISLATIVES du 20 février 1876

SECIRCONSCRIPTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE. ROUBAIX-EST, ROUBAIX-OUEST. Candidat constitutionnel indépendant Constantin DESCAT. Député sortant, Maire de Roubaix, membre du Conseil général du Nord, Manufacturier.

Feuilleton du Journal de Roubaix du 16 février 1876. — 18 —

Le Trésor de l'Abbaye

(Faisant suite à PATRIN.) PAR RAOUL DE NAVERY IV L'ENFANT-BLEU. (SUITE). — Que faut-il faire pour se montrer bons patriotes? demandèrent vingt voix. — C'est bien simple, répondit Jean l'Enclume, dénoncer, dénoncer encore, dénoncer toujours; ceux qui seront innocents se tireront d'affaire. — On nous comptera des primes? demanda Trécor. — Des primes! on vous donnera des fortunes. — Quand commencerons-nous? — Le citoyen Brutus est annoncé à Dinan. C'est le comité de Nantes qui l'envoie; la direction de la justice lui sera laissée dans le pays; et c'est avec lui que je devrais m'entendre. — Tu nous recommandes? demanda Trécor.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:

Annonces: la ligne. . . 20 c.
Réclames: . . . 30 c.
Faits divers: . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grand-Place; à Paris, chez MM. LAVAUX, LAPITTE et C^{ie}, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

Aux électeurs de la troisième circonscription.

Messieurs et chers concitoyens. Un certain nombre d'entre vous m'ont offert la candidature à la Chambre des députés, pour la circonscription de Roubaix. Malgré tout le désir que j'avais de me tenir éloigné de la politique, je ne crois pas pouvoir, dans les circonstances présentes, me soustraire au devoir que l'on m'impose, et vous reuser ce nouveau témoignage du dévouement absolu que je n'ai cessé de mettre à votre service. J'accepte donc cette candidature.

Mais, avant de me confier un tel mandat, vous avez le droit de savoir, et j'ai le devoir de vous dire quel usage j'en veux faire. Ma conduite politique sera, dans l'avenir, ce qu'elle a été pendant les cinq années que j'ai passées à l'Assemblée nationale.

Ayant toujours conservé ma pleine indépendance, j'ai voté la Constitution républicaine du 25 février.

Cette constitution est devenue la loi du pays, et nous nous lui devons l'obéissance. J'entends en poursuivre l'application, loyalement et sans arrière-pensée. Mon concours est donc acquis au maréchal de Mac-Mahon, Président de la République. Je l'ai toujours soutenu de mes votes et je maintiendrai ses pouvoirs, car je suis de ceux qui, comme lui, placent « la défense de l'ordre social, le respect des lois, le dévouement à la patrie, au dessus des souvenirs, des aspirations et des engagements de parti. » J'ai donc le droit de compter sur l'appui de tous les hommes modérés, sans exception d'opinions.

Je continuerai à défendre avec énergie les trois grands principes sur lesquels repose notre société: la Religion, la Famille et la Propriété. Fidèle à mon passé, je ne cesserai de travailler au développement de l'instruction populaire, convaincu de servir ainsi la cause de cette sage démocratie qui attend tout de l'ordre et du travail.

Depuis mon entrée dans la vie publique, dans nos Conseils communaux et départementaux, à l'Assemblée nationale, je n'ai cessé de me préoccuper des questions économiques intimement liées à l'avenir de nos Industries, de l'Agriculture et du Commerce. D'accord avec vous, j'en poursuivrai la solution dans un sens conforme à vos intérêts.

J'ai toujours repoussé, et je m'efforcerai de faire disparaître certains impôts qui pèsent, presque uniquement, sur les populations ouvrières de nos départements du Nord, tels que les taxes sur le café, la chicorée, le sucre, etc. etc.

Electeurs! Résolument dévoué à la politique conservatrice et libérale du maréchal de Mac-Mahon, je veux travailler avec lui, à toutes les réformes utiles et vraiment progressives qui peuvent aider au relèvement de la Patrie.

Je repousse sans hésitation les tendances révolutionnaires dont le triomphe offrirait un prétexte trop facile à la haine et aux convoitises de l'étranger.

Si ce programme est le vôtre, si vous croyez qu'il peut, mieux que tout autre, nous donner l'ordre et la prospérité à l'intérieur, la paix au dehors, et assurer ainsi la sécurité de votre travail et l'avenir de vos enfants, vous m'appuierez de vos suffrages, car vous vous souviendrez que je ne vous ai jamais trompés.

C. DESCAT, député sortant, maire de Roubaix, Membre du Conseil général, manufacturier.

Les votes de M. Derégnaucourt. M. DEREGNAUCOURT ET RANGIER COMMUNARD.

Nous avons dit, et c'est incontestable, qu'à l'Assemblée M. Derégnaucourt s'est toujours associé au parti révolutionnaire. Il ne nous paraît pas inutile de rappeler quelques-uns des votes de ce candidat, afin que les électeurs puissent mieux apprécier ses doctrines et ses alliances.

Le 12 juin 1873 le ministre de la guerre et le gouverneur de Paris, demandaient à l'Assemblée nationale l'autorisation de poursuivre devant les tribunaux compétents, M. Ranc qui avait fait partie de la Commune de Paris en 1871.

Pendant que M. Ranc était membre du Comité insurrectionnel, ont été rendus, d'après la lettre de M. le gouverneur, que nous citons textuellement: « 1° Le décret du 29 mars qui enjoint, sous peine de révocation, aux fonctionnaires et employés, de ne plus obéir au gouvernement de Versailles; »

« 2° Celui du 30 mars, qui valide la saisie opérée sur cinq compagnies d'assurances; » « 3° Celui du 2 avril qui met en accusation MM. Thiers, Favre, Dufaure, Picard, Pothuau et Simon, et ordonne la saisie et le séquestre de leurs biens; » « 4° Enfin celui du 5 avril relatif aux OTAGES.

« La signature de M. Ranc figure sur le premier de ces décrets. »

« Tous les autres sont suivis de cette seule énonciation: « La Commune de Paris. »

Comme membre de la commission de justice Monsieur Ranc a signé le 31 mars, un arrêté qui charge le citoyen Protut d'expédier les affaires civiles et criminelles les plus urgentes. M. le gouverneur de Paris continue en ces termes: « A côté de ces actes se placent à la date du 29 mars, une proclamation de la Commune de Paris, annonçant la constitution de la commune et la sanction donnée, par le vote des électeurs, « à la révolution victorieuse » et, à la date du 2 avril, la décision de la Commune pour une sortie générale contre Versailles.

« M. Ranc a participé à ces décrets et à ces actes; il a joué un rôle actif dans les événements qui se sont accomplis du 27 mars au 6 avril.

« J'ai donc l'honneur de demander à l'Assemblée nationale l'autorisation de poursuivre M. Ranc, député, sous l'inculpation de participation à l'insurrection et notamment d'attentats ou de complicité d'attentats ayant pour but, soit de détruire le gouvernement, soit d'exciter à la guerre civile, en armant, ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres, d'usurpations de fonctions, crimes prévus et punis par les articles 87, 91, 99, 60 et 238 du Code pénal.

Les faits étaient là; il fallait que la justice, qui avait déjà atteint tant de malheureux convaincus de participa-

tion à la Commune, ne laissât pas impunis ceux qui les avaient entraînés. L'Assemblée vota donc à une immense majorité, l'autorisation de poursuites, contre M. Ranc.

Les républicains modérés s'associèrent à cet acte de stricte équité. MM. Corne, Roger (du Nord) et de Marcère, pour ne citer que les noms des représentants de notre département appartenant à la gauche, votèrent pour.

Les radicaux seuls se prononcèrent contre, et, cette fois encore, on vit M. Derégnaucourt s'unir aux Barodet, aux Tolain, aux Esquiros et à tous ceux qui voulaient soustraire M. Ranc à la justice de son pays.

Que ceux qui ont des yeux voient, que ceux qui ont des oreilles entendent. (A suivre.)

Les électeurs ne sauraient trop se convaincre de ceci: si la majorité de la future chambre est radicale et gambettiste, une lutte ne tardera pas à s'engager entre elle et le maréchal-président de la République, au grand préjudice des affaires générales. Cette lutte pourrait, dans certaines circonstances, entraîner la démission du maréchal et un tel événement serait désastreux pour notre tranquillité à l'intérieur et pour notre sécurité au dehors.

Nous devons donc tout faire pour l'éviter, dans l'intérêt bien entendu de la France, et pour ne pas compromettre nos intérêts industriels, commerciaux, agricoles.

Donnons donc nos suffrages au candidat sincèrement constitutionnel, à M. Descat, qui a toujours soutenu, le maréchal en toutes circonstances, et repoussé, sans hésitation, M. Derégnaucourt, qui a toujours voté contre le président et qui n'a cessé de travailler à sa chute.

Bulletin du jour

La lutte électorale s'envenime depuis quelques jours au-delà des limites permises, et il est temps, d'après les hommes de paix, que l'agitation inséparable de réunions publiques trop répétées, fasse place au recueillement des cinq jours qui précèdent l'ouverture du scrutin.

La presse aussi a besoin d'être ramenée à plus de calme par cette trêve qui met fin à un entraînement de parole toujours contagieux pour ceux qui écrivirent. Jusqu'à présent, peu de procès étaient sortis de la lutte; aujourd'hui, l'on pressent plus volontiers des poursuites. On assure, par exemple, que le journal la République Française est poursuivi pour publication injurieuse contre M. Buffet, vice-président du Conseil. Il s'agit d'extraits d'une brochure qui a été répandue dans le département des Vosges lors des élections sénatoriales et que la République Française a résumés dans son numéro portant la date du 14 février.

Une lettre de Marseille nous donne quelques détails intéressants sur une scène comique de confrontation qui s'est produite dans une réunion électorale de cette ville et dont plusieurs journaux ont parlé fort consciencieusement. Naquet accusait Gambetta et Gambetta accusait Naquet. Un citoyen marseillais a eu l'in-

génieuse idée de les mettre en présence, comme on fait, dans une instruction, des criminels que l'on veut convaincre. Il a donc convoqué le ban et l'arrière ban de la démocratie. On a interrogé séparément les deux personnages, toujours comme dans une instruction, et subitement on a fait surgir Naquet Adonis à côté de Gambetta Apollon. Embarras mutuel et fureur commune. Les deux tribuns se sont mis à se rappeler divers traits édifiants mais désagréables de leur passé. Il y a eu deux partis oratoires. Mais là s'arrêtent malheureusement nos renseignements. Les révélations qui ont été produites par les deux adversaires ont été jugées d'une nature telle qu'il a été décidé qu'on n'en dresserait aucun procès-verbal. Et voilà comment nous sommes privés du plaisir d'analyser deux discours assurément moins alambiqués que ceux que publie la République Française. Mais peut-être ce plaisir n'est que différé. On annonce que M. Naquet a l'intention de suivre M. Gambetta à Cette, où le dictateur doit être rendu à l'heure qu'il est, et de le provoquer encore une fois à une explication publique. Peut-être les démocrates de l'Hérault seront-ils moins discrets que les démocrates des Bouches-du-Rhône. Attendez.

Une dépêche officielle de Constantinople annonce que le sultan a signé, le 19, l'irradié accordant les réformes contenues dans le projet Andrassy.

La réponse de la Porte notifiant cette décision a été communiquée le soir même aux six ambassades et a été télégraphiée aux représentants ottomans auprès des six puissances. Le point relatif à la portion des revenus qui devra être employée dans les provinces mêmes, sera réglé par une commission mixte. Namyk-Pacha, ex-ministre de la guerre, est nommé ministre président du Conseil d'Etat, en remplacement de Server-Pacha qui prend le portefeuille des travaux publics. Halet-Pacha devient membre du Conseil d'Etat. Il est à souhaiter que les réformes annoncées prennent promptement un corps et soient appliquées par une administration nouvelle.

Cela s'effectue d'ailleurs, d'une manière on ne peut plus facile, à Constantinople, pourvu que le sultan le veuille bien. Ne vient-il pas de nommer général de division un médecin qui l'a délivré de la fièvre et de la douleur que lui causait un antrax? « Le sultan, nous dit une dépêche du 14, en reconnaissance de sa guérison, a nommé son médecin général de division et lui a fait présent de mille livres turques (23,000 fr. environ). Que ne pourrions-nous pour le bien, lorsqu'on a le pouvoir de se passer de telles fantaisies? »

D'autres informations parvenues de Constantinople encouragent ceux qui espèrent encore que la Turquie sortira de l'ornière du passé. Le gouverneur de Hrouse ayant exilé six notables arméniens, Hassonistes, qui refusaient de se porter garants que leurs corrégionnaires ne tenteraient pas de reprendre leur église, livrée aux anti-hassonistes les ambassadeurs ont fait des représentations à la sublime Porte à ce sujet ainsi qu'à propos de l'affaire d'Angora. En ce qui concerne cette dernière question, voici les détails relatifs que l'on nous donne:

Les hassonistes ayant refusé de céder l'église et l'évêché à l'évêque des anti-hassonistes, lesquels sont bien moins nombreux à Angora que les has-

sonnistes, le gouverneur a fait envahir par la force armée l'évêché et la cathédrale, au moment où ce dernier édifice était rempli de fidèles, hommes, femmes et enfants qui furent expulsés à coups de sabre. 22 d'entre eux furent grièvement blessés.

Par suite des observations des ambassadeurs, le grand vizir a hautement désavoué la conduite des gouverneurs de Brouses et d'Angora. Le ministre de l'intérieur a télégraphié au gouverneur de Brouse de rappeler les six notables arméniens qu'il avait exilés et de les envoyer immédiatement à Constantinople pour qu'ils fassent valoir leurs plaintes. Le ministre de l'intérieur a aussi télégraphié au gouverneur d'Angora, lui annonçant sa révocation et sa mise en jugement. En même temps, il a confié à un sous-gouverneur l'administration de la province en lui ordonnant de rouvrir immédiatement l'église et de la rendre au culte arménien.

Enfin, deux commissaires, l'un arménien et l'autre musulman, ont été nommés et chargés de faire une enquête à Angora. Ces mesures dénotent des dispositions très-satisfaisantes.

CHRONIQUE

Le Français déclare, contrairement à ce qui a été dit par quelques journaux que M. le ministre de l'intérieur n'aurait pu la candidature de M. Daguin dans le 9^e arrondissement de Paris; ni celle de M. Robert Mitchell dans la circonscription de la Réole.

M. Gambetta, de retour à Paris de sa tournée électorale, doit se présenter ce soir dans une réunion publique de la rue des Panoyaux, pour y soutenir sa candidature dans le 20^e arrondissement.

Un journal annonce qu'aujourd'hui, à deux heures, le marquis de Molins a lu au ministre des affaires étrangères la note Memorandum par laquelle le gouvernement espagnol répond aux dépêches du cabinet de Washington, relatives aux affaires de Cuba.

Il est dit dans ce document que le commerce et les intérêts étrangers n'ont pas souffert du fait de l'insurrection et que, sans les secours que la révolte a reçus des Etats-Unis, depuis son origine, elle aurait pu être maîtrisée plus facilement.

Le Français dit qu'il n'est nullement vrai que le marquis d'Harcourt ambassadeur à Londres, ait dû prendre un congé et venir en France à la date du 15 février.

LETTRE DE PARIS

Paris, 14 février 1876. Les réunions électorales publiques vont être closes ce soir. Elles ont été, comme en 1848 et dans la dernière année de l'empire, une véritable orgie d'opinions démagogiques. Elles prouvent que les passions qui ont fait la Commune de 1871 sont encore prêtes à recommencer les mêmes crimes. Voilà pourquoi elles réclament si instamment l'amnistie. Ceux qui se permettent de la demander, en exceptant les pillards, les incendiaires et les assassins sont bafoués. C'est ce qui est arrivé hier à M. Tirard, le député sortant de la Seine dont la candidature a été repoussée précisément pour ce motif.

Les électeurs des départements qui

est fidèles amis rassemblés dans la chambre du recteur.

— Gibier de prison, se contenta de dire le chef de la bande.

Les prisonniers se taisaient; en ce moment il se préoccupaient bien moins de leur danger personnel que de la situation du vieux pasteur. On les poussa dans un angle de la chambre, d'où il leur était possible de tout voir, sans qu'ils pussent rien tenter pour défendre leur vénérable ami.

(A suivre.)

LE CONTEMPORAIN, revue d'économie chrétienne, paraissant tous les mois. — Un an: 25 fr. — Etranger: 30 fr. — Bureau: 20, rue Cassette.

Sommaire du numéro du 1^{er} février: I. Le discours de Saint-Roch sur le grandeur du caractère, prononcé le 10 février 1853, par le R. P. Lacordaire. — II. Patrie et dévouement. Troisième partie, par Etienne Marcel. — III. M. d'Armin, M. Thiers, M. de Bismarck, d'après les révélations du procès d'Arnim, par Xavier Roux. — IV. Massillon. 2^e partie: XVIII^e siècle, Massillon évêque (suite), par Mme de Marcey. — V. Nouveaux renseignements sur les peuplades anthropophages et les peuplades naines de l'Afrique, par Ernest Falgaux. — VI. Les Philosophes et la philosophie, par A. Renard. — VII. La situation scientifique. Faraday, par G. A. Valson. — VIII. Mélanges et critique. — IX. Chronique du mois, par F. Levé.